



Procédure de jugement

Par **ruro**, le **08/05/2019** à **20:00**

Bonjour,

Je suis actuellement en procès avec mon ancienne entreprise.

En effet, j'ai quitté mon entreprise en 2015.

L'entreprise pose une plainte contre X en février 2016, classée sans suite

L'entreprise remonte le dossier et dépose une nouvelle plainte contre X en septembre 2016

Plusieurs personnes sont convoqués par les enquêteurs dont moi.

Je suis ensuite entendu par le Juge et je ressorts avec une mise en examen sur 2 faits et le 3ème finalement pas retenu.

Le procureur va dans le sens du juge.

Or le 3ème fait reproché était le plus important.

La société va donc en Appel pour ce 3ème (27/06/2019)

Mais la société vient d'être mise en liquidation judiciaire le 11/04/2019.

Ma question : est-ce plutôt une bonne ou mauvaise chose pour moi ? Sachant que la mise en liquidation judiciaire n'a aucun lien avec la procédure en cours me concernant.

Merci pour vos lumières

Cordialement